

En cas de non respect du délai de règlement, des pénalités de retard seront applicables au taux de 5% (article L-441-6), ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ prévue par la loi n°2012-387. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. La marchandise nous appartient jusqu'au paiement intégral de son prix. Membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale acceptant le règlement par chèque. En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Rodez est exclusivement compétent, même en cas de recours en garantie ou de pluralité des défendeurs. CAPITAL: 106 714,31 € - EORI : FR32604599400034 - N°D'AGREMENT: FR12 133 005 CF/FR12 133 002 CF- IBAN: FR76 1120 6000 1800 0184 4473 083 - BIC/SWIFT AGRIFRPP812